

SAINT-PRIEST RUGBY (S.P.R.)

13 avenue Pierre Mendès-France 69800 Saint-Priest

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30/06/2019

Aux Membres licenciés de l'association SAINT-PRIEST RUGBY

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Saint-Priest Rugby (S.P.R.) relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques et des autres documents adressés aux membres licenciés de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres licenciés de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Tél. 04 74 82 19 26



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à LES AVENIERES Le 11 octobre 2019

Le Commissaire aux Comptes, Damien DREUX

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Jul &



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier :
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Tél. 04 74 28 01 34

BILAN ACTIF

SAINT PRIEST RUGBY

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

ACTIV	Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019			25/09/2017 au	
ACTIF	Brut	Amort, & Dépréc.	Net	30/06/2018	
ACTIF IMMOBILISE Immobilisations Incorporelles Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, brevets et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes Immobilisations Corporelles Terrains Constructions Installations techniques, matériels Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droits Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Immobilisations Financières (2) Participations Créances rattachées à des participations Titres immob. de l'activité portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	779.00	458.75	320.25	579,92	
TOTAL (I)	929.00	458.75	470.25	579.92	
Comptes de liaison			201 271		
TOTAL (II)	THE RESERVE TO STATE OF	The second second	1 1 1 1 1 1 1 1 1		
ACTIF CIRCULANT Stocks et en-cours Matières premières et autres appros En-cours de production (biens/services) Produits intermédiaires et finis Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes Créances (3) Créances redevabl. et cptes rattach. Autres Valeurs mobilières de placement Disponibilités Charges constatées d'avance (3)	9 790.08 179 635.03 1 642,45		9 790.08 179 635.03 1 642.45	11 396.37 105 350.98 1 662.41	
TOTAL (III)	191 067.56		191 067.56	118 409.76	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV) Primes de remboursement des emprunts (V) Ecarts de conversion actif (VI)	222 007.130	/		223 3021/0	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	191 996.56	458.75	191 537.81	118 989.68	

⁽¹⁾ Dont droit au bail

DV EXPERTS

⁽²⁾ Dont à moins d'un an (brut) (3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

SAINT PRIEST RUGBY

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

PASSIF			Du 01/07/2018 au 30/06/2019	Du 25/09/2017 au 30/06/2018
FONDS ASSOCIATIFS Fonds propres Fonds associatifs sans droit de reprise Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise Réserves indisponibles Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves Report à nouveau			100 828.68	80 504.52
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) Autres fonds associatifs Fonds associatifs avec droit de reprise Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées Droits des propriétaires (Commodat)			51 322.27	20 324.16
	TOTAL	(I)	152 150.95	100 828.68
Comptes de liaison			Acres 1	
	TOTAL	(II)		
Provisions pour risques et charges Provisions pour risques Provisions pour charges				
	TOTAL	(III)	50 000	
Fonds dédiés Sur subventions de fonctionnement Sur autres ressources				
	TOTAL	(IV)		
DETTES (1) Dettes financières Emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers (3) Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales			9 070.75 9 547.28	7 734.25 10 426.75
Redevables créditeurs Dettes diverses Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes			768,83	
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	TOTAL	(11)	20 000.00	10 161 00
	TOTAL		39 386.86	18 161.00
Ecarts de conversion passif		(VI)		
TOTAL GENERAL (I+	II+III+IV+\	/+VI)	191 537.81	118 989.68

(1) Dont à plus d'un an (1) Dont à moins d'un an (2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs

DV EXPERTS

39 386.86

COMPTE DE RÉSULTAT

SAINT PRIEST RUGBY

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

	Du 01/07/18 au 30/06/19	Du 25/09/17 au 30/06/18
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) Ventes de marchandises Production vendue (biens et services) Production stockée	44 073.00 12 850.00	43 723.50 13 350.40
Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges Cotisations	204 040.00 3 403.85 28 083.54	182 172.37 27 020.07 25 769.62
Autres produits (hors cotisations)	150 985.46	154 878.46
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	443 435.85	446 914.42
CHARGES D'EXPLOITATION (2) Achats de marchandises Variation de stocks de marchandises Achats de matières premières et de fournitures Variation de stocks de matières premières et de fournitures	13 998.62	29 275.04
Achats d'autres d'approvisionnements Variation de stocks d'approvisionnements	16 068.16	19 593.92
Autres achats et charges externes *	237 391.62	230 027.17
Impôts, taxes et versements assimilés	412.39	810.94
Salaires et traitements Charges sociales Dotations aux amortissements, dépréciations	29 992.04 90 647.27	45 970.7 97 710.5
Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions	259.67	199.0
Subventions accordées par l'association Autres charges	2 996.99	2 111.80
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	391 766.76	425 699.23
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	51 669.09	21 215.19
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III) Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS De participation d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés	516.18	568,53
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	516.18	568.53
CHARGES FINANCIÈRES Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		1.7
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	COLUMN TO SERVICE	1.70

DV EXPERTS

COMPTE DE RÉSULTAT

SAINT PRIEST RUGBY

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

	Du 01/07/18 au 30/06/19	Du 25/09/17 au 30/06/18
PRODUITS EXCEPTIONNELS Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges	120.00	0.20
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	120.00	0.20
CHARGES EXCEPTIONNELLES Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	983.00	1 458.00
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	983.00	1 458.00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	-863.00	-1 457,80
Impôt sur les bénéfices		
SOLDE INTERMÉDIAIRE	51 322.27	20 324.16
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS		
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		
TOTAL DES PRODUITS	444 072.03	447 483.15
TOTAL DES CHARGES	392 749.76	427 158.99
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	51 322.27	20 324.16
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE PRODUITS Bénévolat Prestations en nature Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
CHARGES Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et services Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		
TOTAL	51 322.27	20 324.16
* Y compris : Redevances de crédit-ball mobiller Redevances de crédit-ball immobiller (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		1 581.12

DV EXPERTS

Expertise Comptable et Commissariat aux Comptes Hameau de la Verne - RN6 38290 LA VERPILLIERE Tel. 04 74 82 19 26 SIRET 41756877100030

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de

-1 457.80

-863.00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SAINT PRIEST RUGBY

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/06/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des çoûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DV EXPERTS

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

SAINT PRIEST RUGBY

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

CA	DRE A	IMMOBIL	ISATIONS		V. brute des immob. début	Augmer	ntations
					d' exercice	suite à réévaluation	acquisitions
RPOR	Frais d'é	tablissement et de développe	ement	TOTAL			
INCORPOR.	Autres p	ostes d'immobilisations incor	porelles	TOTAL			
CORPORELLES	Terrains Sur sol propre Constructions Sur sol d'autrui			779			
				TOTAL	779		
FINANCIERES	Autres p	tions évaluées par mise en é articipations tres immobilisés autres immobilisations financ					150
	TOTAL					150	
			T	OTAL GENERAL	779		150
CA	DRE B	IMMOBILISATIONS		Dimin par virt poste	utions par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.		tablissement & dévelop. ostes d'immob. incorporelles	TOTAL				
CORPORELLES	Autres in corporell	Inst. gal. agen. amé hniques, matériel & outillage Inst. gal. agen. amé nmos Matériel de transpor	indust. . divers t ., mobilier			779	
			TOTAL			779	
FINANCIERES	Autres pa	évaluées par mise en équiva articipations tres immobilisés autres immob, financières	lence			150	
			TOTAL			150	
		TOTAL	PERPER	TS		929	

ISACOMPTA CONTIET - Final - 18/39/2019

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

SAINT PRIEST RUGBY

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

CADRE A	SITUATIONS ET MOUV	EMENTS DE L'EXER	CICE DES AMORTIS	SSEMENTS TECHNI	QUES
2127	MOBILISATIONS IORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
	issement, dévelop. TOTAL billisations incorporelles				
Terrains	Ĭo.				
Construction	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales agen, aménag,				
Inst. techniq	ues matériel et outil. industriels				
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén. Matériel de transport Mat. bureau et informatiq., mob. Emballages récupérables divers	199	260		459
	TOTAL	199	260		459
	TOTAL GENERAL	199	260		459

CA	DRE B	VEN	ITILATION D	ES MOUVEMEN		ATOIRES	ION POUR AM	OKIISSEMEN	15
	IMMOBIL	ISATIONS		DOTATIONS			REPRISES		Mouv. net des
	AMORTIS	SABLES	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort, fiscal exceptionnel	amorts fin de l'exercice
Frais	s d'établiss	ements TOTAL							
A. I	Immob, inc	orpor. TOTAL							
Ter	rains								
Constr.	Sur sol pr Sur sol au Inst. agen								
Inst	-	at. et outillage							
orp.	Inst. gales	s, ag. am div							
A. Immo. corp.	Matériel tr								
Im		au mobilier inf.							
ď.	Emballage	s réc. divers							
		TOTAL							
	is d'acquisit ticipations	ion de titres de							
	TOTA	L GÉNÉRAL							
Т	otal géné	ral non ventilé							
CA	DRE C	affectant les	nts de l'exercic charges répar ieurs exercices	ties début	tant net au de l'exercice	Augmentation			fontant net a la în de l'exercice
		ion d'emprunt mboursement		s					

COMPTES DE RÉGULARISATION -ACTIF

SAINT PRIEST RUGBY

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		MONTANT
Exploitation			1 642
Financières			
Exceptionnelles			
		TOTAL	1 642

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	2 540
Disponibilités	
TOTAL	2 540

DV EXPERTS

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SAINT PRIEST RUGBY

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Autres emprents & etbs de créd					
Fournisseu	rs & comptes rattachés	9 071	9 071		
Personnel 8	& comptes rattachés	6 373	6 373		
Sécurité so	Sécurité sociale & autr organismes sociaux		2 936		
Etat & autres collectiv.	Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés Dettes sur immobilisations & cpts rattachés Groupe & associés (2)		238	238		
Autres dettes (dt det. rel. opér, de titr.) Dette représentative des titres empruntés		769	769		
	nstatés d'avance	20 000	20 000		
	TOTAUX	39 387	39 387		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

DV EXPERTS

COMPTES DE RÉGULARISATION -PASSIF

SAINT PRIEST RUGBY

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	20 000
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	20 000

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 009
Dettes fiscales et sociales	5 503
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	9 513

ENGAGEMENTS

SAINT PRIEST RUGBY

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en oeuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.

Les droits acquis par les salariés au titre du DIF jusqu'au 31 décembre 2014 (au maximum 120 heures acquises par les salariés) sont toutefois conservés : ils sont automatiquement transférés sous le régime du CPF et ils pourront être mobilisés selon leur ancienneté jusqu'au 1er janvier 2021.

BENEVOLAT:

Pour mener à bien ses missions, l'association s'appuie sur ces bénévoles dont l'apport n'est pas valorisé comptablement.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS:

Les trois principaux membres dirigeants de l'association sont des bénévoles. Aucune rémunération ne leur est alloué à ce titre.

MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX:

La Mairie de SAINT PRIEST met à disposition gratuitement pour notre association les installations suivantes :

- -Une salle de réunion de 80.20m2,
- -Un bar de 6m2,
- -Des bureaux de 16.90 m2 et de 17.40 m2,
- -Une réserve de 17,10 m2,
- -Deux sanitaires de 9.30 m2 chacun,
- -3 Stades pour entrainements et matchs.

DV EXPERTS

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

SAINT PRIEST RUGBY

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
BALANCE AU 30.06.2019 PENALITES ET AMENDES FFR	983	
BALANCE AU 30.06.2019 AUTRES PDTS EXCEPTIONNELS		120
TOTAL	983	120

DV EXPERTS

ANX TRANSFERTS DES CHARGES

SAINT PRIEST RUGBY

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

TRANSFERTS DES CHARGES

DÉSIGNATION	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
BALANCE AU 30.06.2019 TRANSFERT CHARGES EXPLOIT.	1 484		
BALANCE AU 30.06.2019 INDEMNITES DE FORMATION	1 920		
TOTAL	3 404		

DV EXPERTS

